

QUOTAS DISPONIBLES ET OUVERTS AUX OPERATEURS SUR LES CONTINGENTS INDIVIDUELS A L'IMPORTATION EN DATE DU 1^{er} SEPTEMBRE 2020

N° TD	MARCHANDISES	CONTINGENT INITIAL	QUOTA DISPONIBLE
0207.12.14 0207.12.16	Coqs et poules de chair congelés à l'eau ou à sec et nu d'un poids > à 1,4 kg	QTOP 250 T	18.640 T
0409.00.00	Miel naturel	QTOP 6 T	2.159 T
0901.21.10	Café torréfié non décaféiné en grains	QTOP 10 T	2.515 T
0901.21.29	Café torréfié non décaféiné moulu autrement présenté	QTOP 10 T	0
0905.10.00 0905.20.00	Vanille non broyée ni pulvérisée Vanille broyée ou pulvérisée	0.700 T	0.427 T
1001.19.10 1001.99.10	Blé dur destiné à la transformation de la minoterie; Autres froments et méteil destinés à la transformation de la minoterie	QTOP 296 000 T	273 700 T
1001.19.11 1001.99.11 1003.90.10 1004.90.10	Froment : blé dur destiné à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Autres froments (blé) et méteil destiné à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Orge destinée à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état Avoine destinée à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état	QTOP* 19 000 Tonnes	8 189.115 T
1006.30.31 et 1006.30.39	Riz blanchis à grains ronds ou longs	QTOP 1 800 Tonnes	86.304 T
1101.00.11	Farine de froment ayant un taux d'extraction de 60 % ou plus, conditionnée en paquets de 2 kg ou moins	QTOP 25 Tonnes	0.264 T
1101.00.19	Farine de froment ayant un taux d'extraction de 60 % ou plus, autres	QTOP 300 Tonnes	26.020 T
1101.00.21	Farine de froment ayant un taux d'extraction inférieur à 60 % conditionnée en paquets de 2 kg ou moins	QTOP 5 Tonnes	1.011 T
1104.19.10	Grains d'orge aplatis ou en flocons destiné à la transformation en provende et à l'alimentation animale en l'état	QTOP* 100 Tonnes	60.104 T
1601.00.41 et 1601.00.42	Saucisses et saucissons autres que de volaille, secs ou à tartiner, non cuits et fumés	QUE et SHUE 5 Tonnes UE	4.080 T
1601.00.43 et 1601.00.44	Saucisses et saucissons autres que de volaille, secs ou à tartiner, non cuits et non fumés	QTOP 2 Tonnes	0.086 T
1601.00.47 et 1601.00.48	Saucisses cuites autres que de volaille, autrement présentées d'un poids ≤ à 1,3 kg, fumées ou non	QTOP 100 Tonnes	28.122 T
1601.00.73	Boudin blanc nature	QTOP 1 Tonne	0.467 T

N° TD	MARCHANDISES	CONTINGENT INITIAL	QUOTA DISPONIBLE
1601.00.91 1602.39.11 1602.39.61 1602.49.11 2005.51.11	Cassoulets au confit à base de saucisses Cassoulets au confit de canard Cassoulets au confit d'oie Cassoulets au confit de porc contenant des légumes à cosse secs Cassoulets à base de haricots en grains, contenant de la viande et du confit	QTOP 25 Tonnes	2.849 T
1604.14.10	Thons, listaos et bonites au naturel, entiers ou en morceaux, préparés ou en conserves	QTOP 50 T	1.350 T
1704.90.11	"Chocolat blanc" présentée en bâtons, tablettes et plaquettes d'un poids unitaire inférieur à 1 kg	QTOP 0.600 T	0.220 T
1806.32.30	Autres tablettes, barres ou bâtons en chocolat, non fourrés contenant du cacao	QTOP 10 T	0
1806.90.20	Autres articles fourrés au chocolat contenant du cacao	QTOP 10 T	0.458 T
1902.11.90 et 1902.19.90	Pâtes alimentaires non cuites ni farcies ni autrement préparées : Contenant des œufs et autrement fabriquées qu'avec des semoules de riz ou farines de riz Ne contenant pas d'œuf et autrement fabriquées qu'avec des semoules de riz ou farines de riz	95 T	0
2005.51.22 2005.51.29 2005.51.32 2005.51.33 2005.51.39 2005.51.92 2005.51.93 2005.51.99 2005.59.12 2005.59.19 2005.59.22 2005.59.29 2005.59.32 2005.59.33 2005.59.39	Autres légumes préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés Haricots aux saucisses : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - autres Autres haricots en grains contenant de la viande : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - d'une contenance égale à 5kg - autres Autres haricots en grains : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - d'une contenance égale à 5kg - autres Lentilles garnies contenant de la viande : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - autres Lentilles garnies contenant des saucisses : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - autres Autres lentilles garnies : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - d'une contenance égale à 5kg - autres	QTOP 6 T	0
2005.51.62 2005.51.69	Flageolets au naturel : - d'une contenance > à 250g et < à 5kg - autres	7 T	1 T
2105.00.11 2105.00.51	Glaces de consommation contenant du cacao, présentées en bac d'une contenance ≤ à 250 ml Autres glaces de consommation présentées en bac d'une contenance ≤ à 250 ml	7T	0.138 T
2301.10.00	Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats; cretons	2 000 T	642.553 T

N° TD	MARCHANDISES	CONTINGENT INITIAL	QUOTA DISPONIBLE
3917.32.11 3917.32.12 3917.32.13 3917.32.21 3917.32.22 3917.32.23	<p>Tubes et tuyaux souples en polymère de l'éthylène non réticulé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une épaisseur \leq à 0,25 mm et d'une largeur \leq à 1,50 m, en monocouche - d'une épaisseur \leq à 0,25 mm et d'une largeur $>$ à 1,50 m, en monocouche - autre que monocouche <p>Tubes et tuyaux souples en polymère de chlorure de vinyle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une épaisseur \leq à 0,25 mm et d'une largeur \geq à 1,50 m, en monocouche - d'une épaisseur \leq à 0,25 mm et d'une largeur $>$ à 1,50 m, en monocouche - autre que monocouche 	18 000 000 F CFP	14 570 000 F CFP
3917.32.14 3917.32.41	Tubes et tuyaux souples : - en polymère de l'éthylène non réticulé d'une épaisseur $>$ à 0.25 mm et d'un diamètre inférieur ou égal à 160 mm; Tubes et tuyaux souples :- en polymères du propylène d'un diamètre inférieur ou égal à 32 mm	70 T	25.400 T
4403 et 4404	Bois bruts, même écorcés, désaubierés ou équarris Bois feuillards, échelas fendus, pieux et piquets en bois, appointés non sciés longitudinalement	5000 m3*	18 m3
4407.11 à 4407.19	Bois sciés ou désossé longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédant 6 mm	19 000 m3*	4 941.635 m3
4819.10.00	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	50 T	0.025 T

* Quota utilisé après avis de l'agence rurale

QTOP : Quota Toutes Origines et Provenances

QUE : Quota Hors Union Européenne

SHUE : Suspendu Hors Union Européenne

Fait à Nouméa, le 1^{er} septembre 2020

Le directeur
des affaires économiques

Eric BACKES

